
From:
Sent: 23 September 2015 17:47
To: SANTE DIRECTIVE 2015-412
Cc:
Subject: sante.ddg2.e.1(2015)4410592 - BE_RW - OGM - Application de la directive 2015/412 - phase transitoire - demande d'opt-out de la Région wallonne
Attachments: BE_RW - Mais GM 1507.pdf; BE_RW - Mais GM 1507x59122.pdf; BE_RW - Mais GM 59122.pdf; BE_RW - Mais GM Bt11.pdf; BE_RW - Mais GM Bt11xMIR604xGA21.pdf; BE_RW - Mais GM GA21.pdf; BE_RW - Mais GM MOM810.pdf; BE_RW- Mais GM MIR604.pdf
Importance: High
Follow Up Flag: Follow up
Flag Status: Completed

Chère Madame

Veillez trouver ci-jointes **8 demandes d'exclusion partielle de la Belgique** de la portée géographique d'autorisation des 8 maïs génétiquement modifiés actuellement autorisés/en procédure d'autorisation.

Ces demandes vous sont adressées par le Ministre de l'Agriculture de la **Région wallonne**.

Les deux autres régions de Belgique n'ont, à ce jour, pas exprimé de demande similaire.

Pouvez-vous accuser bonne réception de cet email ?

Merci de me tenir informée de la réponse, ou absence de réponse, des firmes concernées.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

DG Animaux, Végétaux et Alimentation
Service Denrées Alimentaires, Aliments pour Animaux et Autre Produits de Consommation

 service public fédéral
Santé publique, Sécurité de la Chaîne
alimentaire et Environnement
www.health.belgium.be | Contact Center +32 (0)2.524.97.97

 Ne gaspillez pas nos ressources naturelles en imprimant inutilement ce courriel. **.be**
<http://www.health.belgium.be/eportal/disclaimer/index.htm>